

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA ROCHE DES ARNAUDS

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers votants :	17
Date de convocation : le 20 mai 2025	

OBJET : *Changement d'horaires école primaire du Petit Buëch.*

N° de délibération : D2025-022

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Roche des Arnauds dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente sous la présidence de M. Maurice CHAUTANT, Maire

Présents : Mmes et Mrs : Maurice CHAUTANT, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Raymond ROSA, Pierre MULLER, Magali ARNAUD, Loïc GAY-PARA, Bastien DUPONT, Véronique SAP, Fabrice ROUX, Monique COMBE, Roland AMADOR, Alain PLAZY.

Absents et représentés : Mallorie GOBET- BOURGOGNE (pouvoir donné à Jean-François CONTOZ), Pascal BERNARD (pouvoir donné à Maurice CHAUTANT), Anthony BOANICHE (pouvoir donné à Josette REVOUX), Cyril FROTEY (pouvoir donné à Pierre MULLER).

Absentes : Josiane RIBAIL, Audrey FARKAS.

Loïc GAY-PARA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les délégués des parents d'élèves de l'école primaire du Petit Buëch ont demandé, en novembre 2024, une modification des horaires de classe, soit : 8 :30 – 12 :00 et 14 :00 – 16 :30 au lieu de 9 :00 – 12 :00 et 14 :00 – 17 :00.

Monsieur le Maire a alors demandé à la Directrice de l'école de faire un sondage auprès de tous les parents d'élèves. Il en ressort les résultats suivants :

Pour :	139
Contre :	101
Abstentions :	29

Après étude par la Direction Régionale des transports scolaires, il s'avère que l'application de ces horaires obligerait à mettre en place des véhicules supplémentaires pour assurer les transports des élèves. Le Conseil Régional propose donc les horaires suivants :

8 :45 – 12 :00 et 14 :00 – 16 :45.

Le conseil d'école du 1^{er} avril 2025 a entériné ces nouveaux horaires et M. le Maire a informé le service transport de la Région de l'acceptation de ces derniers.

Monsieur le Maire demande donc d'accepter ce changement d'horaires dès la rentrée scolaire 2025/2026.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 15 voix pour, 1 contre (Magali Arnaud) et une abstention (Loïc Gay-Para), accepte cette modification et charge M. le Maire d'en informer Monsieur le DASEN des Hautes-Alpes afin qu'il donne également son avis avant que la décision définitive soit prise par le Conseil Régional.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501235-20250527-D2025-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025

Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire,

Maurice CHAUTANT.

